

SEJOUR EN TOSCANE

Chers adhérents et amis,

Dans le cadre de notre prochain voyage en Italie, nous vous informons de la décision prise par les membres du conseil d'administration de l'ARAL, concernant l'attribution des pourboires lors de notre séjour :

1. L'ARAL prendra en charge les pourboires des guides.
2. Le pourboire réservé au chauffeur restera au libre choix de chacun, lors de la collecte qui sera faite en fin de séjour dans le bus.

Espérant avoir répondu sur ce sujet souvent évoqué, sur les attributions des pourboires.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information.

Très amicalement

La Présidente
Lina MORAZZINI
lina.morazzini@gmail.com

